

## Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 26 mai 2023 à 20h00

Convoqué le 22 mai 2023, le Conseil municipal de Saint-Rémy-en-Comté s'est réuni en mairie, le vendredi 26 mai 2023 à 20h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian PINOT.

Nombre de membres en exercice : 14

### **Présents :**

**MMES.** Magali BARDEY, Claude BOIGEY, Mireille CHARRIER, Aurélie KRUGER, Adeline VALOT, Ghislaine VERNET,  
**et MM.** Jean-Jacques CHASSARD, Pierre ECOFFET, Gérald FAVRET, Jérémy JEANNEREY, Patrick MANCASSOLA,

### **Absent(es) ayant voté par procuration :**

Martial WALTER qui a donné pouvoir à Patrick MANCASSOLA, Philippe GUILLOT qui a donné pouvoir à Pierre ECOFFET.

**Secrétaire de Séance :** Adeline VALOT.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

### **Ordre du jour de la séance :**

- 1.
2. Statuts « TERRES DE SAONE » et intérêt communautaire
3. Subvention à l'Amicale des Pompiers
4. Subvention à la Gaule Rémoise
5. Subvention au club de spéléologie de Vesoul
6. Désignation d'un référent déontologie + adhésion à la Mission d'assistance et de conseil
7. Décision modificative du budget communal
8. Décision modificative du budget du Service assainissement
9. Réduction de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022
10. Questions diverses

### **1. Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 7 avril 2023**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2023 est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance de la précédente réunion.

### **2. Statuts « Terres de Saone » et intérêt communautaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité :**

- décide d'adopter la modification des statuts de la Communauté de communes « TERRES DE SAÔNE », proposée et votée par le conseil communautaire lors de sa réunion du lundi 27 février 2023 ;

### **3. Subvention Amicale des Sapeurs-Pompiers**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité :**

- décide d'octroyer une subvention de 2000 euros (deux mille euros) à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Rémy-en-Comté.

### **4. Subvention à la Gaule Rémoise**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **A l'unanimité :**

- décide d'octroyer une subvention de 500 euros (cinq cent euros) à l'association « La gaule Rémoise ».

### **5. Subvention au Spéléo-Club de Vesoul**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

- décide d'octroyer une subvention de 300 euros (trois cent euros) au Spéléo-Club Vesoul (afin notamment de réaliser des travaux de désobstruction de la cavité « la perte de la Vache »).

**6. Désignation d'un référent déontologue et adhésion à la mission assistance et conseil**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

- de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :
  - . Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
    - Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
  - . Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
  - . Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
  - . Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

**7. Décision modificative du budget communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

- décide d'approuver la décision modificative n°2 du budget communal.

**8. Décision modificative du budget du service assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

- décide d'approuver la décision modificative n°2 du service Assainissement.

**9. Réduction de l'affectation de résultat de fonctionnement 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

- décide de réduire l'affectation de résultat de fonctionnement 2022 de 150 000 Euros (cent cinquante mille euros),

**14. Questions diverses**

**Lave-vaisselle de la salle des fêtes :**

Jean-Jacques CHASSARD indique que le lave-vaisselle de la salle des fêtes ne fonctionne plus parfaitement. L'entreprise DAVAL va être sollicitée pour vérifier le problème.

**Horaires bruit :**

Le rappel des horaires pour les nuisances sonores sera publié dans la prochaine édition de la revue « La Superbe ».

Noms Prénoms et Signatures du maire et du secrétaire de séance

Christian PINOT et Adeline VALOT